



Démission fonction publique

Par **MOREL Fabrice**, le **29/10/2017** à **12:12**

Bonjour,

J'envisage de démissionner de la fonction publique pour une création d'entreprise. Je suis fonctionnaire depuis 20 ans. L'administration me verserait une indemnité de départ calculée par rapport à mon ancienneté.

Est ce que cette pension de départ correspond à un solde de tout compte, vis à vis de la retraite?

En retravaillant jusqu'à l'âge de départ légal à la retraite, je voudrais être sur de comprendre quel sera le mode de calcul de ma retraite? Si mes 20 ans d'administration seront pris en compte?

Merci de m'éclairer...

Par **P.M.**, le **29/10/2017** à **13:11**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Je vous propose [ce dossier 1...](#)

Votre période dans la fonction publique ne serait pas perdue au moment où vous atteindriez l'âge de départ à la retraite...

Je vous propose [ce dossier 2...](#)